

PRESIDENCE DU CONSEIL

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DES AFFAIRES SOCIALES

ANNEE 1965 - N° 370 /PC/MFPTAS/DP.2

SOMMAIRE :

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY

Rectificatif

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

Rectificatif à l'article 2 du décret n°336/PR/MEFP/
DP.2 du 18 Juillet 1963 portant intégration et reclassement
dans le Corps des Agents de Bureau.

Au lieu de :

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions des articles 14 du
décret n°61-455/PR/MFPT du 26 Décembre 1961 et 2 du décret
n°469/PR/MEFP du 3 Novembre 1962, les fonctionnaires

Situation au 1er janvier 1961 dans le Corps des Commis-Expé- ditionnaires.	Situation au 1er Janvier 1961 dans le Corps des Agents de Bureau
--	--

Grade et échelon:Indi:A.C.:RSM: ce :	Grade et échelon:Indi:AC :RSM ce :
---	---------------------------------------

DELLE Hyppolite:Commis-Expéditionnaire Adjoint 4° échelon à/c du I.4.58	I20:2a9m:né-Agent de Bureau I20 :2a9m:né- ant:de 2ème classe, m:ant 4ème échelon
--	--

WISE :
LE CONTROLEUR
FINANCIER,

L i r e :

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions des articles 14
du décret n°61-455/PR/MFPT du 26 Décembre 1961 et 2 du décret
n°469/PR/MEFP du 3 Novembre 1962, les fonctionnaires

Situation au 1er:Janvier 1961 dans le Corps des Commis-Expé- ditionnaires.	Situation au 1er Janvier 1961 dans le Corps des Agents de Bureau
--	--

Grade et échelon:Indi:A.C.:RSM ce :	Grade & échelon:Indi:A.C.:RSM ce :
--	---------------------------------------

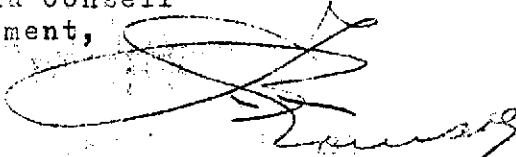
DELLE Hyppolite:Commis-Expéditionnaire Adjoint 4° échelon à/c du I.4.58	I20:2a9m:4a4m:Agent de Bureau I20:2a :4a4m I0j :de 2ème classe: 9m:I0j 4ème échelon
--	---

ORIGINAL I
JORD I
PC 8
MFPTAS I
MFAEP I
MTPTT I
DP 4
DFP I
DGF I
DB I
DC 2
CF I
TRESOR I
DI I
D/TP 2
INTERESSE I
SGG 4

Le reste sans changement.

Fait à COTONOU, le 25 Octobre 1965

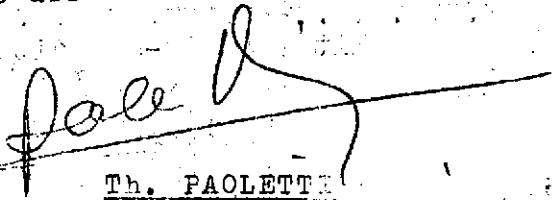
par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,


J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques


F. AHLOGAN

Le Ministre de la Fonction
Publique, du Travail
et des Affaires Sociales,


Th. PAOLETTI